

COVID-19

Informations et recommandations par la Maison de Santé des 3 provinces sur la gestion de l'épidémie de COVID-19

Nous vous rappelons qu'il est **INDISPENSABLE** de respecter les règles dictées par le Président de la République, le ministre de la santé et vos médecins. Le COVID est 6 fois plus létal (mortel) que la grippe. Il est 2,5 fois plus contagieux que le virus de la grippe! Il peut entraîner un syndrome de détresse respiratoire aigue.

- **RESTEZ CHEZ VOUS !!!**

- Eviter les contacts physiques avec vos proches (frères, sœurs, parents, amis, voisins)
- Limiter vos déplacements pour le strict nécessaire (alimentation, consultation médicale, pharmacie, travail).
- Aérez régulièrement votre lieu d'habitat, maison.
- Si vous êtes dans l'obligation de voir des personnes pour vous aider à effectuer vos tâches quotidiennes, vos courses... **RESPECTEZ LA DISTANCE MINIMALE DE 2 METRES (DISTANCIATION SOCIALE EVOQUEE PAR LE GOUVERNEMENT)**. Nous vous rappelons que le supermarché « Carrefour Contact » de Champlitte ainsi que la Pharmacie des 3 provinces de Champlitte peuvent vous livrer à domicile vos courses ou médicaments.
- Lavez-vous les mains fréquemment avec de l'eau et du savon.
- Toussez dans votre pli du coude.
- Si un membre de votre famille présente des signes évoquant une infection des voies respiratoires (fièvre, toux, douleurs musculaires, douleurs articulaires, difficultés respiratoires) essayez de respecter dans la mesure du possible les règles ci-dessus.
- Pour le renouvellement de votre traitement habituel sauf pour les stupéfiants et hypnotiques (morphines, somnifères), si votre état clinique est stable, vous pouvez faire **renouveler votre ordonnance « périmée » directement auprès de la pharmacie** (délivrance au mois par mois jusqu'au 31 mai 2020 pour l'instant).
- Si vous avez des questions sur vos traitements, vous pouvez appeler la Maison de Santé (03 84 67 48 42) ou la pharmacie (03 84 67 64 07).

- **NOUS VOUS RAPPELONS QUE LES A I N S (anti-inflammatoires non stéroïdiens) SONT CONTRE-INDIQUES (Spifen, Ibuprofène, Apranax, Naproxène, Voltarène, Bi-Profénid...) ainsi QUE LES CORTICOÏDES.**

- Si vous avez besoin de consulter votre médecin, merci de donner **votre motif de consultation** à la secrétaire, cela nous permettra de mieux organiser notre emploi du temps pour votre sécurité et celle des soignants.

- Limiter vos accompagnants à **UNE personne** pour vos consultations médicales dans le cas où cela est vraiment nécessaire.

- Pour les arrêts de travail : **les médecins ne peuvent délivrer des arrêts de travail QUE pour les patients MALADES** (fièvre, toux, douleurs musculaires, douleurs articulaires, difficultés respiratoires). Pour garder votre enfant, c'est à l'employeur de faire la demande sur le télé-service sur le site « declare.ameli.fr ». Si vous êtes «cas contact» votre employeur fait également la déclaration sur le site « declare.ameli.fr ». Si vous êtes un patient « fragile», vous devez vous connecter vous-même sur le site « declare.ameli.fr » pour vous faire arrêter.

- La Maison de Santé étudie la mise en place de téléconsultations. Nous vous tiendrons informés de l'avancée du dispositif.

C'est en respectant strictement ces mesures que nous limiterons la propagation du virus.

En effet, cette crise sanitaire est réelle et non sur-estimée. Nous ne sommes pas encore en Haute-Saône au pic de l'épidémie. Nous nous attendons à recevoir un flux de patients importants dans les 15 prochains jours.

Le non-respect de ces règles ne permettra pas à tout le monde d'être soigné, réanimé et sauvé.

Nous insistons de nouveau :

- RESTEZ CHEZ VOUS

- PROTEGEZ-VOUS

- PROTEGEZ VOS PROCHES

- **PROTEGEZ le personnel soignant et tout ceux qui permettent à la société de continuer de tourner**

Bien cordialement et courage à tous.

L'équipe médicale et paramédicale de la maison de santé des 3 provinces